Ville de Genève **PR-691 A**
Conseil municipal *13 mai 2009*

Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 mars 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire à la proposition PR-533 de :

- **762 000 francs destiné aux plus-values pour le remplacement complet de l'installation d'éclairage, pour les travaux de la première étape et pour le respect du planning;**
- **937 000 francs (option 1) pour la création de deux loges VIP;**
- **412 000 francs (option 2) pour la construction d'un nouveau rink;**

pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Rapport de M. Alpha Dramé.

Table des matières

1. Préambule
2. Séance du 8 avril 2009: audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, et de M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments
3. Séance du 22 avril 2009: visite guidée de la patinoire par MM. Sami Kanaan, directeur du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, et un/des représentant/s du bureau mandaté Devanthéry et Lamunière architectes,
   - audition des représentants du Genève-Servette Hockey Club et de M. Sami Kanaan,
   - audition du maire M. Manuel Tornare
4. Séance du 29 avril 2009: discussion et vote
5. Annexes

1. Préambule

L'objet susmentionné a été renvoyé à la commission des travaux par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 6 avril 2009 et a été débattu lors des séances des 8, 22 et 29 avril 2009. Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

Ce présent rapport concerne la proposition du Conseil administratif susmentionné. Il est lié au rapport sur la résolution R-118, du 16 mars 2009, de MM. Simon Brandt, Jacques Hämmerli, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion, Alexandre Wisard, Gérard Deshusses et Christian Zaugg: «Pour une aire de jeu sécurisée à la patinoire des Vernets».

Les auditions concernant les deux objets se sont faites ensemble afin de faciliter leur étude par la commission des travaux. Seuls les votes finaux ont été séparés afin que

le rapporteur puisse rédiger deux rapports distincts pour permettre le vote en séance plénière. Cela explique les répétitions dans les deux rapports.

Rappel de la proposition

La présente proposition est une demande de crédit complémentaire au crédit initial de la proposition PR-533, voté le 12 septembre 2007 par le Conseil municipal pour un montant de 11 211 760 francs destiné à la réfection partielle, à la mise en conformité, au remplacement complet de l'installation d'éclairage et au remplacement des aérothermes pour la patinoire intérieure des Vernets. La première étape des travaux a été exécutée entre avril et août 2008. La deuxième étape, qui a commencé en avril 2009, consiste entre autres à la pose des nouveaux gradins et des loges techniques, à la transformation des W.-C. en sous-sol, au remplacement des aérothermes et de l'installation d'éclairage.

Le crédit de 2 111 000 francs contenu dans la présente proposition permettra de réaliser des travaux de mise à niveau de l'électricité (762 000 francs), la construction de deux loges VIP (937 000 francs) et la construction du rink de la patinoire (462 000 francs).

Ces travaux, d'une importance capitale, s'inscrivent dans le contexte de l'évolution des besoins d'un club de ligue nationale A de hockey sur glace comme le Genève-Servette Hockey Club (GSHC). Actuellement, ce club joue dans la plus petite patinoire de la LNA en Suisse. Par ailleurs, les contraintes à la fois financières et relationnelles qui s'imposent à tout club souhaitant se maintenir en LNA ont nettement augmenté, ce qui oblige les clubs à disposer de capacités d'accueil et de jeux adéquates pour leurs partenaires publics et privés.

La Ville de Genève, propriétaire de la patinoire, devrait effectuer les investissements nécessaires pour assurer une bonne fonctionnalité de ce lieu de jeux.

2. **Séance du 8 avril 2009**

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, et de M. Sami Kanaan, directeur du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, de M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, de M. Pierre-Alain Mottier, architecte au Service des bâtiments, et de M. Patrick Devanthéry, architecte mandaté du bureau Devanthéry et Lamunière

M. Meylan commence la présentation du projet en expliquant ce qui suit.

La première étape des travaux aux Vernets était surtout une phase de sous-oeuvre préparatoire. Le chantier s'est bien déroulé, mais il y a eu des surprises, ce qui explique la demande de crédit complémentaire PR-691.

Concernant l'éclairage, il dit que le but est de satisfaire aux besoins en lumière de toutes les activités qui se déroulent sur la piste. Dix-huit scénarios ont été retenus, au lieu de deux prévus initialement pour le seul hockey sur glace (entraînement et

compétition). Le devis pour l'éclairage passe donc de 500 000 à 700 000 francs, ce à quoi il faut ajouter 150 000 francs dus aux retours de soumissions supérieurs aux estimations et à l'augmentation du prix des matériaux. La première étape a aussi révélé des imprévus électriques, invisibles auparavant, auxquels il a fallu faire face au prix de 120 000 francs. Il a notamment été nécessaire de déplacer de nombreux câbles et installations. Enfin, M. Meylan souligne l'importance d'assurer au GSHC de reprendre le championnat en septembre 2009. Le moindre retard aurait des effets importants, c'est pourquoi il faudra ajouter des heures de travail nocturne et en fin de semaine, ce qui engendrera un coût de 100 000 francs.

Concernant les loges VIP, M. Devanthéry présente l'option 1 qui prévoit la construction de deux nouvelles loges fermées VIP qui s'ajoutent à la cabine spectateurs et aux deux cabines techniques construites lors de la première étape. En totalisant 120 places, ces loges permettraient d'approcher du nombre de 144 places VIP que le GSHC offre actuellement. Les hôtes de marque sont actuellement accueillis dans des loges provisoires que le club a lui-même fait installer sans tenir compte des exigences de préservation du patrimoine. M. Devanthéry souligne l'importance que revêtent ces loges pour le GSHC, car leur location permettrait de freiner son déficit opérationnel existant. Les travaux relatifs à ces loges sont coûteux et estimés à 937 000 francs.

M. Meylan présente l'option 2, pour un rink amovible. Celui-ci, qui est inscrit au plan financier d'investissement, permettrait d'adapter les dimensions de la surface de glace aux matchs de hockey, qui nécessitent une surface de 30 x 60 m, inférieure aux dimensions actuelles de la patinoire. Par rapport au rink actuel, qui a déjà beaucoup servi et qui présente des signes de vétusté, la nouvelle installation sera plus mobile et aussi plus stable. Son coût: 412 000 francs.

M. Pagani se réjouit de la présence, à Genève, d'une équipe de hockey qui réunit chaque semaine un public nombreux et fidèle. Le public régulier du GSHC aurait augmenté de 5400 à 6000 spectateurs en une année. Toutefois, ses dirigeants affirment qu'ils ont besoin de 1000 places supplémentaires pour stabiliser leurs finances. S'agissant des éclairages, il justifie le dépassement de crédit par les exigences des retransmissions télévisées et par les progrès techniques et les renchérissements intervenus depuis la précédente estimation de coûts, en 2005. S'agissant des loges fauteuils, M. Pagani explique qu'en prenant possession du dossier il s'était engagé à ce que la Ville prenne à sa charge la construction des deux loges VIP supplémentaires, sous réserve des possibilités du crédit budgétaire. Dans le cas contraire, c'est le club qui devait les payer.

En même temps, il avait aussi obtenu le consentement de Patrimoine suisse pour la totalité des cinq loges, en échange de quoi il s'est engagé à déposer une proposition de classement de la patinoire mais, dans ce cas, c'est le Conseil administratif qui ne l'a pas suivi. Si les deux loges supplémentaires sont aujourd'hui présentées en option, et non comme un dépassement, c'est que le club n'a pas voulu honorer sa part d'engagement. Dès lors, M. Pagani préfère laisser au Conseil municipal le choix de les accepter ou non. Il signale que des voies de financement alternatives ont été explorées. S'agissant du rink, M. Pagani estime que c'est un investissement nécessaire dont il recommande le vote, même en anticipant sur le plan financier d'investissement. S'agissant du projet de résolution R-118, M. Pagani dit avoir confié

un mandat à M. Devanthéry pour en examiner la faisabilité. Il estime que son exécution risque de retarder considérablement le chantier. Par contre, pour M. Pagani, les loges et le rink sont à même de donner au plus tôt au GSHC des conditions de travail acceptables. Même si le principe des loges contredit ses convictions idéologiques, elles sont néanmoins présentées par le club comme une nécessité pour équilibrer leur trésorerie. D'après leurs informations, ils perdent 1 million de francs par an.

M. Kanaan rappelle que M. Tornare est attaché à la polyvalence de la patinoire des Vernets. A ce sujet, il faut tenir compte des différents besoins, y compris ceux d'une équipe professionnelle, sans opposer sport populaire et sport d'élite. Il fait remarquer que, depuis l'ascension du GSHC, les inscriptions dans les écoles de hockey ont grimpé aussi. M. Kanaan observe que le GSHC traverse une crise de croissance. Son développement sportif entraîne des besoins en termes d'équipements. Non seulement les Vernets abritent la plus petite patinoire de la ligue, mais les loges VIP sont aussi indispensables au club pour fidéliser ses partenaires qui, actuellement, s'engagent seulement au coup par coup. Mais qui doit payer ces loges?

M. Kanaan fait remarquer que le club a financé directement les loges provisoires actuelles, qui se sont révélées efficaces pour leurs besoins mais, à présent qu'il faut songer à les démonter, la Ville a intérêt, au nom de la polyvalence, à prendre les nouvelles loges à sa charge afin de garder la propriété de l'ensemble de la patinoire. S'agissant des délais à tenir, M. Kanaan signale que la ligue nationale n'autorise pas une équipe à mener ses matchs à l'extérieur, même si ça ne dure que quelques mois.

Un commissaire souhaite connaître l'état des relations entre le magistrat responsable du département des constructions et de l'aménagement et le GSHC.

M. Pagani répond que les relations sont difficiles et qu'il a fallu insister pour faire respecter l'engagement de démonter les loges provisoires au terme des deux ans d'exploitation autorisés. Finalement, c'est la Ville qui les démontera aux frais du club. M. Kanaan confirme que les tensions entre la Ville et le GSHC sont permanentes; il constate toutefois que les rapports sont meilleurs et plus suivis depuis que les magistrats Tornare et Pagani ont repris le dossier. Cela dit, il estime que le club est tout de même très ancré à Genève. Ils souhaitent être représentés dans toutes les ligues, ils s'engagent pour les juniors, ils financent des patinoires populaires, mais ils veulent aussi réduire leur déficit structurel.

Un commissaire est étonné de l'urgence soudaine d'exécuter les travaux, et la manière dont ils sont planifiés.

M. Meylan explique que cela n'est dû ni à une défaillance des architectes ni à celle de la Ville. C'est le club qui avait cru pouvoir jouer une saison à l'extérieur, mais qui, après le vote du crédit initial, a annoncé qu'il n'avait pas réussi à convaincre la ligue nationale. M. Meylan dit que, dans ces conditions, le chantier avancera aussi vite que possible et que la somme demandée pour financer les heures nocturnes et le travail du week-end ne sera dépensée que si cela est vraiment nécessaire. Il a cependant besoin de cette somme pour garantir à tout prix la réintégration du club dans les bons délais. M. Kanaan pense que le club a été trop confiant par rapport à

l'indulgence de la ligue; il met cela sur le compte de leur inexpérience et de leur crise de croissance. Au sujet de l'éclairage, M. Meylan admet l'interpellation. Effectivement, il a fallu intégrer des scénarios d'illumination complémentaires sur demande du Service des sports.

Le commissaire souhaiterait savoir si M. McSorley, qui investit aussi à Lausanne, s'est engagé à rester à Genève après l'achèvement des travaux.

M. Kanaan répond que la Ville et le GSHC sont liés par une convention de saison et que son renouvellement est en cours de négociation. Il reconnaît que, en tant qu'actionnaires de leur propre club, ses dirigeants peuvent décider d'aller ailleurs, mais M. Kanaan est convaincu de leur ancrage à Genève. De plus, dans la perspective de futurs travaux, ils ont été informés que la Ville souhaite avoir un engagement de leur part pendant au moins sept ou huit ans, ce qu'ils ont admis. Une discussion s'est donc engagée pour une convention pluriannuelle.

Une commissaire s'interroge au sujet de la pertinence des loges VIP et de la nécessité, pour la Ville, de construire des lieux pour des spectateurs qui se distinguent. Des tiers peuvent-ils les financer?

M. Pagani répond qu'il a fait l'effort de comprendre la logique des dirigeants du GSHC. Ils invitent des personnalités avec lesquelles ils comptent conclure des partenariats. Au niveau financier, le club compte beaucoup sur les loges VIP pour renflouer ses caisses. Il semble que la location des loges VIP, et les places vendues dans la petite tribune, apportent au club autant de bénéfices que toutes les places de la grande tribune. Au fond, à ce niveau, la démarche n'est pas différente des facilités accordées aux entreprises pour s'installer à Genève.

M. Kanaan confirme que ce ne sont pas les supporters les plus enthousiastes qui suivent le match depuis le fond qui apportent le plus d'argent, mais il y a aussi une catégorie de spectateurs qui est prête à payer beaucoup si on lui offre de bonnes conditions d'accueil. Il admet que cela peut être déplaisant. Il est vrai aussi qu'il y a une pression à la hausse sur le prix des joueurs. M. Kanaan défend aussi le fait que la Ville finance les loges VIP afin de garder la propriété sur toute la patinoire.

M. Devanthéry répond que la possibilité des financements avec des tiers a bien été explorée, mais sans succès. A un moment donné, même le club a cru pouvoir les financer. D'après ses observations, tous les clubs sportifs comptent sur les loges VIP pour pouvoir tourner, et ce sont les propriétaires des infrastructures qui les fournissent et les payent.

Une commissaire observe que l'investissement total pour les éclairages se monte à 1,2 million de francs. Elle trouve un peu léger de justifier cette somme, comme l'a fait le magistrat Tornare, par la seule exigence de la télévision. Par ailleurs, elle s'étonne de l'absence dans la proposition PR-691 de toute référence à l'Agenda 21, alors que les Vernets sont l'un des lieux les plus énergivores du patrimoine administratif de la Ville.

M. Meylan fait remarquer que la multiplication des scénarios d'éclairage permettra d'adapter la lumière aux besoins, mais n'augmentera pas la consommation

énergétique. Il précise que les exigences de la télévision avaient déjà été intégrées dans le projet précédent. M. Devanthéry précise que les nouveaux spots sont aussi plus performants du point de vue de la consommation.

La commissaire relève une contradiction dans le discours du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports. En effet, en séance plénière, M. Tornare s'est dit «ému» du projet de résolution, alors qu'en commission M. Kanaan défend la polyvalence. Il a pourtant été constaté que la résolution remet en question cet aspect.

Un autre commissaire a le sentiment que, si les responsables du GSHC avaient l'intention de rester à Genève, ils seraient plus ouverts à financer des loges VIP dont ils seraient les premiers bénéficiaires. Il trouve aussi étonnant qu'il se trouve une fondation pour financer la passerelle toute proche mais pas deux loges VIP. Le commissaire comprend la nécessité de disposer d'un outil performant, encore faut-il que ses bénéficiaires payent un juste prix. Il aimerait en savoir plus sur le budget de fonctionnement du GSHC, connaître les parts que représentent la billetterie, les sponsors, les redevances TV, etc. Il se souvient que, lors de l'audition précédente, les responsables du GSHC n'avaient rien réclamé d'autre qu'une patinoire conforme pour faire du hockey sur glace. Il n'est que plus surprenant d'apprendre, aujourd'hui, qu'ils doivent demander des dérogations à cause des dimensions du rink.

M. Kanaan fait remarquer que les comptes du club ne sont pas publics. Il ne peut que prendre acte, par l'attestation des auditeurs, des problèmes d'équilibre du GSHC. En exploitant les loges, ils se donnent une chance de l'atteindre, mais s'ils devaient les financer eux-mêmes, ils ajouteraient un obstacle. Il rappelle que le club devra déjà payer le démontage des loges provisoires existantes. Il comprend que leurs sponsors ne veuillent pas financer les loges, puisqu'ils payent pour s'en servir. Il signale que la Fondation Wilsdorf a été approchée, mais elle n'y a pas trouvé son intérêt. Par contre, des discussions sont en cours avec le Sport Toto. Le Fonds d'équipement communal pourrait aussi être sollicité pour une phase ultérieure.

Vu l'investissement consenti par la Ville, le commissaire demande pourquoi ne pas faire payer au GSHC le prix du loyer avec un rendement normal.

M. Kanaan répond que cela est évoqué dans le cadre de la redevance qu'il est question de doubler. Actuellement, ils payent 3500 francs par match.

Un commissaire déplore que la Ville investisse autant d'argent et qu'il ne soit pas possible d'obtenir des chiffres ou un accord de demeurer à Genève. Il a l'impression de faire face à un chantage. Il ne comprend pas la stratégie de négociation du magistrat Pagani, qu'il ne trouve pas assez offensif.

M. Pagani ressent le même malaise quand il se souvient de sa bataille sur le Stade de Genève. Cela dit, il rappelle qu'il tient aux accords passés et qu'il est personnellement opposé à payer les bulles. Il ajoute que lui aussi est attaché à la polyvalence et que, pour lui, la patinoire des Vernets sont parfaitement adaptée aux besoins de Genève.

Le commissaire se demande si le déficit du GSHC pourrait résulter d'une mauvaise gestion. M. Kanaan explique que les Vernets, est la plus petite patinoire du circuit de la ligue nationale A et que les budgets de référence des clubs situés en haut du classement sont nettement supérieurs à ceux du Genève-Servette. On a aussi une idée du prix des joueurs. Si le club souffre d'une mauvaise gestion, il n'est pas possible de le confirmer. Cela dit, il est clair que Genève-Servette a évolué plus vite que prévu et que ses dirigeants ont été dépassés par cette croissance rapide. Cela se voit au quotidien. Pour lui, et pour le magistrat en charge du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, une convention pluriannuelle doit être signée avant la saison prochaine. Pour l'instant, cependant, M. Kanaan estime normal d'entrer en matière sur le rink et l'éclairage, qui sont des améliorations dont tout le monde profite. Les loges relèvent d'une autre discussion; par contre, il ne devrait pas être question d'augmenter la jauge de 1000 places sans un engagement clair du club.

Un commissaire souhaiterait savoir un jour combien coûte à la Ville la mise à niveau des Vernets. Un tel lieu mérite une planification à long terme.

M. Meylan estime que ce travail est fait. On sait, par exemple, qu'il faudra, dans une dizaine d'années, rénover l'installation de refroidissement. A part cela, sauf l'entretien courant, il n'y a pas de grands travaux planifiés aux patinoires.

Le commissaire suggère vivement au département des constructions et de l'aménagement de faire un planning des travaux sur une douzaine d'années.

Un commissaire fait remarquer que le montant demandé pour la patinoire n'est pas très important par rapport à tout ce qui est voté pour des infrastructures culturelles, qui n'attirent pas autant de spectateurs.

Une commissaire demande quelles seraient les conséquences si le Conseil municipal n'approuvait pas les loges VIP.

M. Pagani explique que lui-même et le Conseil administratif ne souhaitent pas prendre la responsabilité des bulles VIP. Le Conseil municipal peut aussi prendre le risque de les refuser, mais il recommande de les accepter en sachant qu'elles serviront aussi à d'autres manifestations que le hockey, et elles seront aussi polyvalentes que le reste de la patinoire. La présidente postule que c'est peut-être pour cela que le GSHC n'a pas voulu les prendre en charge.

Une commissaire demande s'il est toujours envisageable de réutiliser la chaleur produite pour fabriquer la glace de la patinoire.

M. Meylan répond qu'il faudra reprendre cette question dans une dizaine d'années, quand le besoin se fera sentir d'intervenir sur le système de fabrication de glace. Le Service de l'énergie travaille à un concept d'optimisation de l'énergie aux Vernets.

Une commissaire s'enquiert des sanitaires pour les occupants des loges VIP.

M. Devanthéry répond que des sanitaires destinés à toutes les loges sont compris dans ses plans.

Sur une question de la commissaire, il est répondu que les médias ne payent pas les loges qu'ils occupent.

M. Devanthéry explique que les télévisions et la ligue nationale ont des exigences très précises pour l'emplacement de leurs commentateurs et installations dont il faut tenir compte dans l'aménagement des patinoires.

La commissaire demande qui serait pénalisé si l'on réduisait les dimensions de la patinoire.

M. Devanthéry répond que le patinage artistique serait encore praticable. Le curling, en revanche, verrait se réduire sa surface de dégagement.

Un commissaire souhaiterait connaître la valeur assurance du bâtiment de la patinoire.

M. Pagani est d'avis que sa valeur d'hypothèque est nulle, tout comme pour le Stade de Genève. M. Devanthéry le confirme, mais il estime que, s'il fallait la reconstruire, cela coûterait environ 50 à 65 millions de francs.

Une commissaire demande s'il serait envisageable d'intégrer une part de la demande de crédit pour les Vernets dans le plan de relance énergétique.

M. Pagani en doute, parce que les travaux sur les éclairages étaient programmés depuis longtemps.

La présidente remercie les auditionnés. Sur proposition d'un commissaire, l'audition des responsables du Genève-Servette Hockey Club est approuvée à la majorité des membres présents de la commission des travaux. La tenue de la prochaine séance à la patinoire des Vernets, avec la participation de l'architecte Patrick Devanthéry, est également approuvée à la majorité.

3. **Séance du 22 avril 2009**

Visite du chantier de la patinoire des Vernets par la commission des travaux

La commission des travaux est guidée par M. Sami Kanaan, directeur du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments au département des constructions et de l'aménagement, M. Pierre-Alain Mottier, architecte au Service des bâtiments, ainsi que MM. Patrick Devanthéry et Vincent Mas Durbec, architectes mandatés du bureau designlab-intérieurs Sàrl.

Lors de cette visite, plusieurs questions ont été posées et des précisions ont été demandées aux architectes sur le site de la patinoire. Les réponses ont permis aux commissaires de comprendre le fondement des demandes de crédit et des travaux supplémentaires contenus dans le projet d'arrêté de la proposition PR-691 et la résolution R-118. Les réponses ont été à la satisfaction des commissaires.

Audition de la délégation du Genève-Servette Hockey Club SA (GSHC), représentée par MM. Hugh Quennec, président, et Chris McSorley, manager général, ainsi que par M. Jean-Claude Portier, architecte, et audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif responsable du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de M. Sami Kanaan, directeur du département

Les propos de M. McSorley, qui s'exprime en langue anglaise, sont traduits ou résumés par M. Sami Kanaan.

Un commissaire demande si le GSHC pourrait contribuer au financement de la construction des loges VIP de la patinoire couverte.

M. Quennec répond que le GSHC est un simple locataire de la Ville de Genève, qui est propriétaire des installations des Vernets. Dans les faits, le club a déjà investi la somme de 1,5 million de francs sur des installations comme le vidéotron, les loges provisoires, la sonorisation, le vestiaire et le parquet. M. Portier ajoute qu'il est de coutume que les propriétaires investissent dans les parties fixes et pérennes des bâtiments, alors que les clubs résidents prennent en charge surtout les équipements d'exploitation. Il précise que la patinoire des Vernets est un objet contraignant du point de vue patrimonial. Dans ces conditions, le propriétaire a intérêt à maîtriser entièrement les interventions sur son infrastructure.

M. Quennec tient à rappeler l'historique récent du GSHC, qui est devenu une société anonyme en 2000. Le groupe Anschutz, qui a contrôlé le GSHC pendant quelques années, y a investi près de 20 millions de francs. Pendant cette période, le GSHC, dirigé par M. McSorley, a remonté de la ligue nationale B (LNB) à la ligue nationale A (LNA). Il explique que le GSHC continue toutefois de perdre de l'argent depuis le départ du groupe Anschutz. Au sujet de la publication des chiffres, M. Quennec explique que le GSHC a choisi la discrétion, à la façon de sociétés comme Rolex ou des banques privées. Plutôt que le prix des joueurs ou le budget, le GSHC préfère que l'on s'intéresse à l'équipe et à son action, à sa présence dans la communauté locale et à son travail auprès des enfants.

Le GSHC a pour ambition de remplir la patinoire (en 2008, le public a augmenté, en moyenne, de 5300 à 6100 spectateurs) et de devenir l'une des entités les plus respectées et connues de Genève et ailleurs, aux niveaux national et international. L'engouement des jeunes, qui s'inscrivent de plus en plus nombreux dans les écoles de hockey, illustre aussi le succès du club. M. Quennec insiste sur l'importance que le club accorde à son insertion auprès du public, des partenaires et du monde politique. Il mentionne encore la Fondation Sport for Life, qui promeut les valeurs sportives, notamment avec des programmes pédagogiques dans les écoles, et finance des patinoires à Carouge et à Plan-les-Ouates. Il fait remarquer que l'action du GSHC attire les éloges de nombreux autres dirigeants sportifs en Suisse.

M. Tornare ne conteste pas l'intérêt que portent à la patinoire des Vernets les associations de protection du patrimoine et estime normal qu'elles se montrent vigilantes, même s'il sait que les avis sont partagés sur la valeur architecturale du bâtiment. Il ne doute pas que, si le GSHC en était le propriétaire, les transformations nécessaires se feraient dans le respect du patrimoine, mais note que ce choix n'a pas été fait. Les différents magistrats qui se sont succédé aux sports ont montré leur

attachement à la polyvalence, afin que la patinoire reste accessible à d'autres que les hockeyeurs professionnels.

Un commissaire demande si M. Tornare estime aussi normal que le pouvoir public, propriétaire, consente aux investissements nécessaires au fonctionnement du lieu et, en même temps, qu'il donne au GSHC les moyens de travailler.

M. Tornare est d'avis que les loges VIP sont nécessaires et correspondent à des standards reconnus. De plus, le prix élevé de leur location permettrait aussi de diminuer le prix des places plus populaires.

Un commissaire demande si la présence à Genève du GSHC est conditionnée aux travaux.

M. McSorley explique que le club fonctionne à perte et que, dans ce contexte, les sponsors sont nécessaires, c'est pourquoi il faut fournir des capacités d'accueil adéquates. Des sponsors importants ont pu être approchés grâce aux loges provisoires que le club avait installées. Des responsables de la ligue nationale (LN) ont aussi apprécié les efforts que le club avait fournis en ce sens. M. McSorley rappelle que la patinoire des Vernets est la plus petite du circuit de la LN, la plus ancienne et l'une de celles qui offrent la moins bonne visibilité des matchs. Il évoque le risque de relégation pour raisons budgétaires.

Le commissaire demande si les travaux demandés par le GSHC sont vraiment utiles pour les autres activités qui se déroulent aux Vernets.

Pour M. Tornare, ces travaux ne peuvent apporter que des améliorations. Par ailleurs, M. Tornare est aussi préoccupé par la mauvaise qualité de la glace, qu'il qualifie aussi de dangereuse, même pour les patineurs lambda, et par l'ammoniaque, qu'il estime inadmissible. M. McSorley évoque le témoignage d'un joueur, l'un des meilleurs buteurs de Suisse, qui envisage de quitter Genève en raison de la qualité de la glace, qui est si molle que les joueurs s'y enfoncent. A certains moments de l'année, cela oblige aussi à consommer davantage d'énergie pour la renforcer. M. Kanaan précise que la question de la glace, qui ne figure pas dans la deuxième phase des travaux, devrait être envisagée dans la troisième phase.

Un commissaire avertit qu'il est moins simple de convaincre les contribuables d'autoriser la Ville à investir pour des loges VIP que pour des équipements qui profitent à tout le monde. Il se demande ce qui a changé, dans les rapports de la Ville avec le GSHC, entre le premier crédit, qui offrait davantage que ce que le club lui-même souhaitait, et les dernières demandes de crédit, où c'est la Ville qui est sollicitée pour améliorer l'équipement. Il se demande si, après avoir équipé la patinoire, la Ville pourrait louer les loges au club, sous d'autres conditions que celles qui sont actuellement en vigueur, surtout si leurs places ne seront pas mises en vente à la billetterie. A titre d'exemple, il explique qu'on ne loue pas une arcade au même prix selon qu'elle se trouve à la rue du Rhône ou à la rue Dancet. Par ailleurs, le commissaire a appris, par un journaliste, que les vestiaires de la patinoire sont en mauvais état et il souhaiterait avoir des précisions. S'agissant de la publication des chiffres, que le club dit ne pas souhaiter étaler, le commissaire fait remarquer que,

contrairement au GSHC, les sociétés comme Rolex ou les banques ne demandent à la Ville ni des investissements ni des prestations en nature.

M. Tornare répond que, ce qui a changé entre la Ville et le GSHC, c'est la qualité des relations mutuelles. M. Pagani et lui-même ont repris le dossier, qui était bloqué depuis plusieurs années en raison de l'absence de contacts entre le club et le précédent magistrat responsable des sports. Depuis l'approbation des deux phases par le Conseil municipal, les contacts se poursuivent. Des évaluations sont faites sur la glace, on tient compte aussi des nouvelles exigences des retransmissions télévisées, et son département veut assurer la pérennité du GSHC aux Vernets.

La troisième phase qui s'annonce vise précisément ce but: assurer au GSHC des conditions de travail à sa mesure et améliorer son outil de travail, la patinoire des Vernets. A l'inverse, il ne souhaite pas miser sur une nouvelle patinoire tout en négligeant les conditions d'existence du club, comme cela a été fait pour le Stade de Genève. M. Tornare tient à assurer que, si la Ville finance les loges VIP, la municipalité imposera aussi ses conditions d'utilisation. M. Kanaan explique que les conditions d'utilisation des nouvelles loges devraient figurer dans la prochaine convention. Parallèlement, en échange des efforts consentis par la Ville, une convention de longue durée est aussi en négociation. Elle devrait durer entre cinq et huit ans, de sorte à permettre au GSHC de s'engager plus formellement. Un commissaire exprime le souhait que les conventions soient disponibles au moment du vote du crédit. M. Tornare répond qu'il faut que ce soit concomitant.

Le commissaire tient à préciser que sa principale préoccupation est de mettre à disposition la patinoire à son juste prix. Par ailleurs, il s'étonne qu'on ait pu trouver un mécène pour la passerelle des Vernets et pas pour les loges VIP du GSHC. Il aimerait aussi savoir sous quelle forme ces loges seront exploitées.

M. Tornare répond que la Fondation Wilsdorf a bien été approchée pour financer les loges, mais que son conseil ne s'est pas montré intéressé, ce que M. Tornare comprend très bien. En effet, la Fondation Wilsdorf s'engage davantage dans des projets dont elle peut espérer un retour sur image, ce qui n'est pas le cas des loges VIP du Servette. Par contre, la fondation serait plus intéressée à soutenir des améliorations écologiques ou en rapport avec la formation des jeunes. Dans cette perspective, la Fondation Wilsdorf a accepté d'entrer en matière sur des projets de la troisième phase.

En réponse à un commissaire, M. Quennec souligne que le GSHC est un club populaire qui a à cœur de permettre aux jeunes et aux spectateurs les moins argentés d'assister aux matchs. Le club souhaite parvenir à jouer tous les matchs à guichets fermés. Il explique toutefois que 80% des revenus des clubs proviennent d'entreprises, de sponsors et de mécènes. Il signale que dans les loges du GSHC les places coûtent 12 500 francs par an, et qu'il manque des places VIP à 6000 francs par an. Il précise que les loges ne sont pas toutes louées à l'année. Le club tient à garder des places de loge disponibles pour un seul match afin de permettre un renouvellement des partenariats.

M. Quennec souhaite encore préciser que le GSHC souhaite satisfaire tous les niveaux et toutes les ambitions de jeu, c'est pourquoi le club envisage de créer une

équipe de LNB et de juniors B. L'organisation d'un tournoi international pour les espoirs des clubs de 15-16 ans est aussi envisagée.

En réponse au commissaire, M. McSorley répond sur les vestiaires par l'intermédiaire de M. Kanaan, et souligne que Genève est une ville où l'on trouve des endroits plus accueillants que les toilettes de la patinoire, qu'il renonce parfois à les faire visiter aux nouveaux joueurs. Des problèmes d'hygiène sont manifestes. En général, la capacité opérationnelle des Vernets est inférieure à celle d'autres clubs de même niveau. Il recommande d'intégrer les vestiaires, et aussi des toilettes VIP, à la troisième phase.

Une commissaire tient à féliciter le GSHC pour son travail, notamment auprès des jeunes. Elle souhaiterait savoir si le club se contenterait d'une surface un peu plus grande que les 30 m x 60 m préconisés par la résolution R-118, ce qui n'augmenterait pas la capacité en sièges, mais permettrait de préserver la polyvalence de la patinoire.

M. McSorley, résumé par M. Kanaan, répond que la patinoire des Vernets est la plus grande qu'il connaisse. La plupart mesurent 30 m x 60 m, ce qui n'empêche pas que d'autres activités s'y épanouissent. Il est vrai que le curling perdrait une piste de lancement de pierre, mais le hockey est quand même le plus important utilisateur de la surface. M. Kanaan présente un tableau d'occupation annuelle de la patinoire. Il rappelle aussi que l'étude d'abaissement menée pour le département des constructions et de l'aménagement par M. Devanthéry permettrait de gagner 1100 places sur une surface de 35 m x 67,5 m. Par contre, en réduisant davantage, le gain en confort de vision est négligeable et la polyvalence serait aussi un peu réduite.

La commissaire demande si le GSHC pourrait poursuivre ses activités si la Ville lançait, à la suite des travaux actuels, un grand chantier de troisième phase, qui comprendrait aussi un volet écologique et qui pourrait même durer quelques années. Traduit par M. Kanaan, M. McSorley répond que, si la phase 3 des travaux était approuvée, l'enthousiasme du club de retrouver un outil performant serait tel que ses responsables sauraient se montrer patients. M. Kanaan fait remarquer que l'un des coûts prévus dans la phase actuelle concerne justement le paiement d'heures de travail atypiques, dans le but d'accélérer les travaux et de les terminer quasiment au début de la saison. Les conditions de la LN sont très strictes: si le club est absent de sa patinoire durant une saison, il risque de perdre sa licence. Il faudrait s'organiser pour découper le chantier par tranches. Il tient à préciser que l'étude de M. Devanthéry a porté seulement sur le creusement de la piste et non sur le système de production de froid. M. McSorley explique que le club bernois s'est organisé récemment pour continuer son activité pendant la durée des travaux.

Le commissaire demande pourquoi les travaux des phases 2 et 3 ne sont pas présentés simultanément.

M. Tornare répond que l'idée d'entreprendre des travaux de phase 3 est née il y a seulement quelques mois. Les études demandent du temps. M. Kanaan explique que cela date de juin 2007. Des choix stratégiques ont alors été faits, des contacts ont été pris entre la Ville et le club, puis, en septembre 2007, le Conseil municipal a approuvé un crédit de 11 millions. En automne 2007, le GSHC a construit les loges

provisoires. Dès lors que la phase 2 a été mise en route, des réflexions pour la phase 3 ont débuté. M. Tornare ajoute que, au départ, il s'agissait d'une stratégie personnelle. Craignant un refus, le Conseil administratif a préféré attendre plutôt que de dévoiler prématurément la phase 3.

Un commissaire demande quelle est la jauge des autres patinoires.

En réponse, M. Kanaan produit un tableau comparatif. Les chiffres connus montrent que Genève a la plus faible capacité, avec Bienne, avec 6500 et 6000 places respectivement, alors que Berne peut accueillir 17 000 personnes. La plupart des villes disposent de 8000 à 10 000 places. Il explique que la gestion des patinoires est parfois publique, parfois privée, ce qui est souvent le cas en Suisse alémanique. Au Tessin, Ambri et Lugano ont deux régimes de gestion différents. M. Quennec signale qu'il faudrait aussi mesurer la qualité de vision des places proposées. Il ajoute que le bassin de prospection du GSHC touche la Côte et la France voisine. Il réitère que le but du Servette est de jouer à guichets fermés.

Un commissaire se demande si la patinoire ne sera pas obsolète d'ici à dix ans et si le GSHC pourrait alors être tenté de quitter Genève.

M. Quennec répond que l'intention du club est, au contraire, de développer ses activités à Genève. Peut-être qu'à l'avenir de nouvelles infrastructures seront nécessaires, mais les demandes actuelles permettraient au club de poursuivre son développement.

Le commissaire demande quelles sont les proportions de joueurs genevois et de joueurs étrangers dans l'équipe de LNA du Servette.

M. McSorley répond que, dans le passé, de nombreux talents genevois allaient ailleurs pour trouver de meilleures opportunités. Il se réjouit de constater que la tendance est en train de s'inverser, grâce notamment à la fusion des équipes juniors de GSHC, de Meyrin et des Trois-Chêne. Leur efficacité s'est améliorée, ce qui ne devrait pas manquer de produire des résultats dans les équipes professionnelles. M. Quennec répond que, dans l'équipe de LNA, on compte cinq Genevois sur 20 joueurs, mais cette proportion est appelée à augmenter.

Une commissaire demande quels efforts sont faits pour encourager la pratique du hockey par les femmes.

M. McSorley répond que la proportion de femmes est en hausse et que le GSHC les y encourage, mais il n'y a pas encore de championnat féminin. M. Quennec annonce qu'un programme pédagogique sera lancé l'année prochaine à destination des femmes.

La commissaire demande si des contacts ont déjà été pris avec le milieu de défense du patrimoine afin de s'assurer qu'il n'y aura pas de blocage lors du lancement de la troisième phase.

M. Portier répond que les travaux dans les fondations de la patinoire ne devraient pas poser de problème avec les défenseurs du patrimoine. Pour lui, si les projets

sont bien préparés et bien communiqués, il ne devrait pas y avoir d'opposition des associations de protection du patrimoine. Cependant, il faut s'attendre à des arbitrages pour les projets de type écologique. M. Tornare sait que les premiers contacts pris par Mme Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement inspirent de l'optimisme.

Un commissaire a constaté que le conseiller administratif Pagani craint que précipiter la troisième phase des travaux aux Vernets fasse échouer l'adoption du crédit complémentaire de la deuxième phase. Il demande le point de vue de M. Tornare sur ce point.

M. Tornare répond que les craintes de M. Pagani sont réelles, mais que lui est plutôt optimiste, et le projet de résolution R-118 le conforte encore davantage dans son optimisme. Il tient à souligner que le magistrat Pagani est convaincu par l'utilité des travaux de la troisième phase. Les divergences portent seulement sur des détails d'opportunité temporelle, en raison des craintes d'une association de protection du patrimoine.

Un commissaire fait remarquer que cela fait déjà une année que l'on s'attend à un dépassement pour la patinoire des Vernets.

M. Tornare conteste cette affirmation. Il rappelle que le rink était inscrit au plan financier d'investissement et qu'on a simplement saisi la bonne occasion de l'en sortir. Les éclairages sont facultatifs, mais M. Tornare estimerait regrettable de renoncer à cette amélioration.

Le commissaire demande quel sera le montant de la redevance payée par le GSHC après la fin des travaux. Il demande aussi si les loges VIP, qui devraient permettre au GSHC un encaissement considérable, seront amorties dans un délai raisonnable de cinq à dix ans. Il fait remarquer que les Vernets coûtent beaucoup à la Ville et que la population va se poser des questions. Comment justifier tout cela?

M. Tornare répond qu'il souhaite que la Ville se donne les moyens pour que la patinoire des Vernets soit un outil performant. Il souhaite aussi pérenniser le GSHC à Genève et, surtout, il ne veut pas prendre la responsabilité du départ éventuel du club. M. Tornare demande aussi de tenir compte du fait que le premier crédit de 11 millions, voté par le Conseil municipal, était couvert à 30% par le Fonds d'équipement communal, que la Fondation Wilsdorf participera vraisemblablement à la troisième phase et que des subventions pourraient intervenir sur les projets écologiques. M. Kanaan ajoute que le Sport-Toto participerait aussi à un moindre niveau. S'agissant de la redevance, M. Tornare compte demander 7000 francs par match. Au sujet des loges, M. Kanaan fait remarquer qu'elles font partie de l'infrastructure mise à la disposition par la Ville, et que le club en a besoin pour atteindre l'équilibre. Aucun amortissement n'est envisageable. Il fait remarquer qu'ailleurs en Suisse les collectivités investissent entre 20 et 100 millions de francs pour des installations semblables.

Un commissaire demande de combien baissera la redevance si le Conseil municipal refuse de payer les loges VIP.

M. Kanaan répond que cela changerait la donne et que le club interpréterait ce refus comme un signal.

Un commissaire demande combien de collaborateurs de la Ville sont mobilisés lors des matchs du GSHC.

M. Kanaan estime le nombre à cinq: deux à trois collaborateurs du Service des sports, dans la patinoire, et quelques ASM à l'extérieur du parking.

Un commissaire note que la résolution R-118 ne concerne que le creusement de la surface glacée. On apprend qu'il faut aussi envisager le changement du système de production de glace, et qu'il faut intervenir dans les vestiaires. De quoi a encore besoin la patinoire pour devenir l'outil performant souhaité?

M. Kanaan reconnaît qu'il faut demander au club une liste claire des besoins. A sa connaissance, les toilettes ont aussi été mentionnées. En outre, la restauration VIP est aussi un enjeu à régler.

Après le départ des auditionnés, la présidente ouvre la discussion sur la proposition PR-691 et la résolution R-118.

Un commissaire libéral dit qu'il s'attend à ce que les différents groupes aient une discussion préalable au sujet de la résolution R-118, dont le coût, estimé à 11 millions de francs, pourrait grimper à 13 millions. Quant à la proposition PR-691, il ne comprend pas que la Ville puisse estimer la redevance à 7000 francs par match, avec ou sans des loges louées à 12 500 francs la place par an. Avec 30 places par loge, l'encaissement dépasse 360 000 francs par loge chaque année. Si la proposition devait être approuvée, il déposera un amendement en séance plénière. Il propose donc de reporter le vote sur les deux objets pour permettre aux groupes de mener des consultations.

Après de multiples discussions, cette proposition a été finalement acceptée par toute la commission.

4. **Séance du 29 avril 2009**

Discussion et vote

Sur demande du rapporteur, les deux objets sont examinés séparément, dans leur phase finale.

La présidente ouvre d'abord la discussion sur la proposition PR-691.

Un commissaire libéral prévient que les crédits demandés dans la proposition PR-691 ne sont pas tous au bénéfice du GSHC. A ce sujet, il pense qu'il est contradictoire d'approuver la multiplication des scénarios d'éclairage si, en même temps, on approuve la diminution de la surface de glace qui pourrait porter préjudice à certaines disciplines. A part cela, le Parti libéral approuverait la proposition PR-691 si on l'assure d'abord que le prix de location des installations va évoluer à la suite de l'approbation des loges. Il fait remarquer que le GSHC peut escompter, dans les

loges, des recettes jusqu'à environ 1 million de francs. Il préconise un amendement à la proposition du Conseil administratif. La présidente répond que cette demande est problématique du point de vue de la procédure.

Le représentant du Parti radical soutient la proposition PR-691. Toutefois, tout en reconnaissant l'utilité du GSHC et sans remettre en question les faveurs dont il bénéficie, le commissaire déplore vivement que le club refuse de dévoiler ses comptes. Ses dirigeants invoquent un déficit dont la Ville ne peut même pas vérifier l'étendue. Etant donné que le GSHC n'est pas soumis aux mêmes critères d'équité auxquels se plient d'autres institutions subventionnées de la Ville, le commissaire est favorable à une adaptation du prix de la redevance. Sur la forme, il pense à une recommandation, et exclut d'intervenir sur les arrêtés de la proposition. La présidente tient à dire qu'elle croit les dirigeants du GSHC quand ils affirment qu'ils sont en déficit depuis huit ans. Elle fait remarquer que ce sont des hommes d'affaires et elle prévient qu'ils pourraient renoncer à rester à Genève, s'ils continuent à perdre de l'argent. Le commissaire radical déplore aussi le fait que, si le club inverse la tendance et commence à faire des bénéfices, la Ville ne sera pas non plus en mesure de le confirmer.

Une commissaire socialiste annonce le soutien de son groupe à la proposition PR-691. En réponse au commissaire libéral, elle rappelle que, d'après les études de faisabilité du département des constructions et de l'aménagement, il serait envisageable de diminuer la surface glacée tout en conservant la polyvalence de la patinoire. Les éclairages resteraient donc multifonctionnels malgré une diminution de la surface. Elle rappelle aussi que le magistrat Tornare a promis de renégocier avec le GSHC le prix de la redevance de la patinoire des Vernets. A l'adresse du représentant radical, elle tient à préciser que le GSHC est un locataire de la Ville et non pas un subventionné. Ce dernier réplique en disant que ce sont des locataires privilégiés.

Une commissaire d'A gauche toute! confirme le soutien de son groupe à la proposition PR-691 telle quelle. Pour la commissaire, la patinoire des Vernets et ses équipements profitent à la population genevoise. Même les loges, la Ville pourra les louer à son propre bénéfice. Pour elle, il va de soi que le prix de la location des installations dont bénéficie le GSHC doit être réadapté et elle se montre favorable à une recommandation en ce sens dans le rapport. Le projet de résolution R-118 pourrait aussi être amendé dans un sens plus contraignant. Enfin, elle soutient la notion de locataire privilégié pour désigner le GSHC.

Les Verts partagent l'avis que le GSHC est un locataire et non un subventionné. Ils proposent de mentionner dans le projet de résolution R-118 la renégociation du prix de la location des installations dont bénéficie le GSHC. Dès lors, les Verts sont prêts à soutenir la proposition PR-691.

Les commissaires du Parti démocrate-chrétien soutiendront la proposition PR-691. Pour leur représentant, les travaux compris dans la proposition présentent un intérêt général, dont ne profiteront pas seulement les hockeyeurs du GSHC, mais tous les utilisateurs de la patinoire et le sport en général. La proposition du Conseil administratif n'est pas le cadre adéquat pour mentionner le prix de la location, qui

aurait plutôt sa place dans la résolution. A ce propos, il confirme qu'il présentera au cours du débat suivant une série d'amendements au projet de résolution R-118.

Bien qu'il comprenne les préoccupations des commissaires libéral et radical, le commissaire de l'Union démocratique du centre est d'avis que le GSHC, en tant qu'entreprise privée, est un locataire de la patinoire des Vernets. Il pense que les travaux compris dans la proposition PR-691 doivent être considérés comme des investissements. Dès lors, il serait favorable à un amendement pour que le loyer soit revu en fonction des prestations complémentaires fournies par la Ville.

Au sujet de l'éclairage, en réponse à la commissaire socialiste, le représentant libéral tient à préciser qu'il s'est limité à pointer une incohérence entre la proposition et le projet de résolution, mais, comme il ne croit pas beaucoup à l'aboutissement de la résolution, cela ne l'empêche pas d'adhérer à l'arrêté correspondant de la proposition PR-691. Par ailleurs, il observe que la perspective d'élever le loyer s'inscrit dans un contexte où les prix du marché suivent plutôt un mouvement de baisse. Cela dit, le libéral affirme avoir entendu de la bouche du magistrat que, loges ou pas loges, le prix de la location ne dépasserait pas 7000 francs par match joué alors que, pour lui, en prévision des recettes des loges, il serait normal de rehausser le prix de la patinoire de presque 100 000 francs par année. Au sujet de l'augmentation de la jauge, le commissaire attire l'attention sur le fait que les travaux pour gagner 1100 places coûteraient près de 13 millions, alors que, pour le club, la billetterie ne représente que 20% de son budget. Treize millions d'investissements pour contribuer à 5% des recettes de la billetterie, c'est très cher. De plus, l'augmentation de la jauge ne profitera au club que pendant les matchs de play-off. En conclusion, le Parti libéral accepterait de soutenir l'investissement pour les loges VIP seulement s'il obtient la garantie d'une augmentation de la redevance. La présidente pense qu'il n'est pas possible de voter une proposition sous condition. Le commissaire radical plaide pour une recommandation dans le rapport.

La présidente propose formellement d'ajouter une recommandation pour la rénovation des vestiaires, dont le coût ne serait pas très élevé. Pour le commissaire radical, la question des vestiaires est mieux à sa place dans le projet de résolution, ainsi le Conseil administratif devra présenter une demande de crédit. La présidente acquiesce.

En référence à la réflexion du commissaire libéral sur les prix du marché tendant à la baisse, le commissaire de l'Union démocratique du centre est d'avis que le GSHC doit pouvoir comprendre que, en tant que client captif, il n'a pas vraiment le choix de son implantation. Dans ce contexte, la Ville ne devrait pas craindre de négocier en pensant à la rentabilité. Le libéral précise que, pour lui, l'enjeu est seulement de faire payer le juste prix. A son avis, si le GSHC envisage d'encaisser 1 million de francs supplémentaires, il peut très bien supporter une augmentation de loyer de 100 000 francs. Le commissaire de l'Union démocratique du centre précise à son tour qu'il a seulement rappelé une règle de marketing.

Après ces multiples discussions, la commission des travaux, à l'unanimité, accepte de passer au vote sur les arrêtés de la proposition PR-691.

La présidente soumet à l'approbation de la commission des travaux l'arrêté I de la proposition PR-691 du Conseil administratif, ouvrant un crédit complémentaire à la proposition PR-533 de 762 000 francs destiné aux plus-values pour le remplacement complet de l'installation d'éclairage, pour les travaux de la première étape et pour le respect du planning.

L'arrêté I de la proposition PR-691 est adopté à l'unanimité.

La présidente soumet à l'approbation de la commission des travaux l'arrêté II de la proposition du Conseil administratif, ouvrant un crédit de 937 000 francs pour la création de deux loges VIP pour la patinoire des Vernets.

L'arrêté II de la proposition PR-691 est adopté par 11 oui (2 AGT, 3 S, 2 Ve, 2 DC, 1 R, 1 L) et 3 abstentions (1 Ve, 1 L, 1 UDC).

La présidente soumet à l'approbation de la commission des travaux l'arrêté III de la proposition PR-691, ouvrant un crédit de 412 000 francs destiné à la construction d'un nouveau rink pour la patinoire intérieure des Vernets.

L'arrêté III de la proposition PR-691 est adopté à l'unanimité.

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire à la proposition PR-533 de 762 000 francs destiné aux plus-values pour le remplacement complet de l'installation d'éclairage, pour les travaux de la première étape et pour le respect du planning pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 762 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie avec le crédit initial au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 937 000 francs destiné à le création de deux loges VIP pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 937 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 18 360 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie avec le crédit initial au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

PROJET D'ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 412 000 francs destiné à la construction d'un nouveau rink pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 412 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2020.

Annexe 64

Exploitation de la Patinoire des Vernets - Saison 2008/09

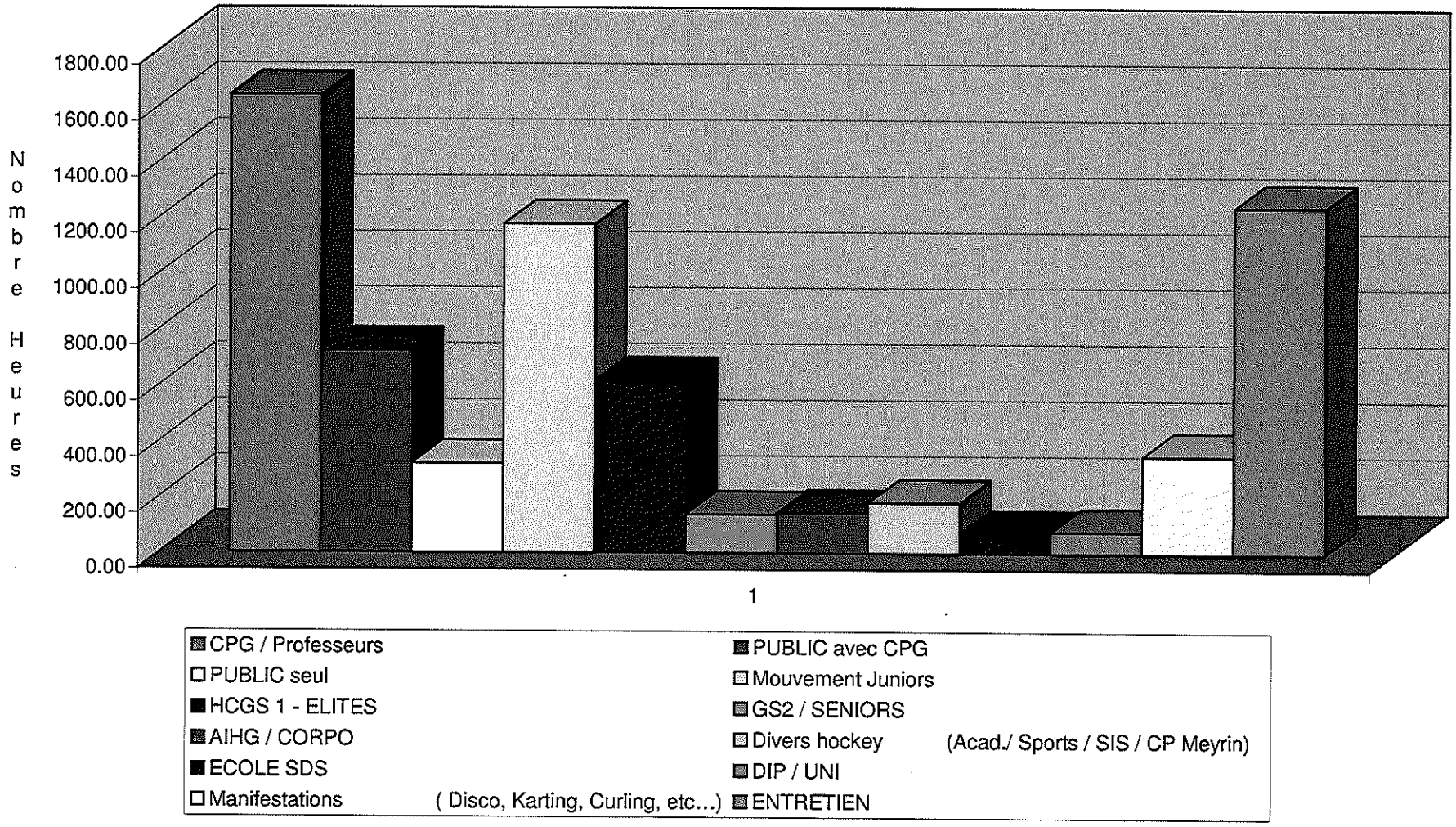

Tableau comparatif des coûts refacturés au Club LNA de hockey sur glace par les Services des sports Ville
saison 2007-2008

Annexe 691

	Glace pour les matchs et entraînements	Restaurant et point de vente	Nettoyage des locaux	Total saison 2007-2008	Capacité
GENEVE GSHC SA	4'500.00 par match			**153'000**	**6'500**
FRIBOURG FRIBOURG-GOTTERON	130'000.00 forfait saison	80'000.00 10'000.00 par mois	10'000.00 forfait saison	**220'000**	**8'000**
LAUSANNE LHC SA	50'000.00 forfait saison			**50'000**	**10'000**
LUGANO HC LUGANO	300'000 forfait saison			**300'000**	**8'000**
BERNE CP BERNE	1'000'000 saison				**17'000**
LANGNAU SCL TIGERS				**Pas répondu.**	
ZOUG EV ZOUG				**Pas répondu.**	
KLOTEN KLOTEN FLYERS				**Pas répondu.**	
AMBRI HC AMBRI PIOTTA				**Patinoire gérée par une société privée.**	
BIENNE HC BIENNE				**Patinoire gérée par une société privée.**	**6'000**
DAVOS HC DAVOS				**Patinoire gérée par une société privée.**	
ZURICH ZSC LIONS	1'200'000 saison				**10'000**
RAPPERSWIL SCRJ LAKERS				**Patinoire gérée par une société privée.**	**8'000**